

REGLEMENT DES TRAILS

et Randonnée

GENERALITES

L'événement Volvic Volcanic Experience (V VX) qui se déroulera les 21, 22, 23 Mai 2020 est organisé par l'association Volvic Volcanic, dont le siège est situé 5 Rue des Sources – Le Goulet, 63530 Volvic. La partie course à pied de l'événement répond à la réglementation des courses hors stade.

LIEU

L'organisation (accueil, départs, arrivées, vestiaires, podium, village animations) se situe sur le site de la source Volvic (à proximité de l'Espace Information Volvic), situé rue des Sources 63530 Volvic. Aucun emplacement de stationnement de véhicules n'est cependant disponible sur place. Des emplacements prévus à cet effet sont disponibles au niveau du complexe sportif Champleboux situé avenue de la Liberté, 63530 Volvic. L'accès au site d'organisation se fera à pied ou grâce à un service gratuit de navettes.

INSCRIPTION, DATE LIMITE ET DOCUMENTS A FOURNIR

Pour toutes les courses, l'inscription doit se faire avant le 20 Avril 2020 en utilisant le lien depuis notre site (<https://www.volvic-vvx.com/>) ou sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles. Aucune inscription sur place sauf V VX Kids et des randonnées pédestres si places disponibles.

- Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB avant le 20 Avril 2020. Au-delà de cette date, l'inscription sera annulée.
- Les documents à fournir (licences ou certificat médical) sont à télécharger sur votre fiche personnelle avant le 20 Avril 2020. Au-delà de cette date, l'inscription sera annulée et non remboursée. Il ne sera accepté ni paiement sur place, ni document au retrait des dossards. Le dossier d'inscription devra être complet, payé et documenté au plus tard à la date du 20 Avril 2020. Dans le cas contraire, l'inscription sera supprimée et non remboursée.

Document justificatif : conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non

contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition ;

- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an (à la date de la manifestation) ou de sa copie.

Les documents papier (certificat médical, licence, ..) seront à envoyer à : Sportips – VVX 2020 – BP 20019 – 83521 Roquebrune sur Argens cedex OU sous format numérique à support@sportips.fr

SECURITE ET CONSIGNES A RESPECTER

- Tous les participants coureurs de la VVX s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif et sont tenus de respecter scrupuleusement le code de la route lors des passages sur des portions de routes.
- Une surveillance médicale est assurée par un médecin et une association de secouristes avec postes de secours aux points stratégiques précisés par affichage sur le village de la course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.
- Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.
- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Ils doivent être utilisés pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers. - Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.
- Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la manifestation. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur internet et les réseaux sociaux ou ailleurs est à proscrire.

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.
- Tous les coureurs devront être munis du matériel détaillé dans la partie « Equipement ».
- L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.
- Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

DOSSARDS

Le retrait des dossards pour les trails et randonnées a lieu sur le **site du Goulet**, dans **l'ancienne usine Volvic**. Les jours et horaires sont les suivants :

Judi 21 mai 2020 de 14h à 20h

Vendredi 22 mai 2020 de 3h à 3h45 et de 7h30 à 9h45

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photo,
- de votre sac de course et tout le matériel obligatoire.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

RAVITAILLEMENTS

L'organisation assure la présence de ravitaillement solides et liquides tout au long du parcours. Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate ou de la boisson énergétique pour le remplissage des poches à eau et des gobelets individuels obligatoires. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

EQUIPEMENT

Matériel obligatoire pour les trails selon la réglementation FFA Hors Stade :

- Une frontale avec pile de rechange uniquement pour les coureurs de l'Ultra Trail Expérience Chaîne des Puys-Faille de Limagne, en solo et duo/trio (pour les premiers relayeurs)
- Un produit énergétique solide ou liquide (barre ou gel énergétique)
- Un sifflet
- Le dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité
- La puce informatique propre à chaque dossard et chaque coureur
- La fiche sécurité comportant le N° de téléphone d'urgence et les règles de sécurité à respecter
- Une réserve en eau au minimum de 0,5 litre
- Une couverture de survie pour se protéger soi-même ou un autre concurrent en cas de blessure

- Un téléphone portable en charge pour le 110km.
- Eco-tasse sur les ravitaillements, aucun gobelet ne sera fourni.

UN MATERIEL OBLIGATOIRE COMPLEMENTAIRE PEUT ETRE EXIGE par le directeur de course en fonction des bulletins météorologiques obtenus auprès de Météo France ou pour tous autres paramètres extérieurs.

Celui-ci sera :

- **une veste de pluie, coupe-vent imperméable à manches longues**
- **un collant long ou bien un collant corsaire (jusqu'au genou) + chaussettes longues**
- **une casquette ou bonnet ou buff pour se couvrir la tête**

La liste du matériel complémentaire obligatoire sera précisée la veille, au soir, des départs dans l'espace d'accueil et sur les pages dédiées des réseaux sociaux.

-

Pour être autorisé à prendre le départ, chaque concurrent s'engage à posséder et à porter ce matériel de sécurité obligatoire et à le présenter dans son intégralité lors du retrait de dossard. Des contrôles seront effectués sur la ligne de départ et sur le parcours et de façon aléatoire à l'arrivée.

Conseils :

- Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues
- Relayers : prévoyez des vêtements chauds pour l'attente - Respectez toujours les consignes de l'organisation
- Le passage à chaque point intermédiaire est obligatoire.

ACCOMPAGNANTS

Toute aide des accompagnants ou spectateurs est interdite et mènera à la disqualification du participant.

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.

Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants et interdits dans les zones de ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE DES TRAILS, POINTS DE CONTRÔLE ET BARRIERES HORAIRES

Le chronométrage des trails sera assuré par un dispositif électronique fourni par SPORTIPS.

Chaque concurrent doit installer son dossard et la puce électronique, fournis par l'organisation comme indiqué dans la rubrique « dossards » sans y apporter de modification.

Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

Des barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement...).

Ces barrières horaires sont les suivantes :

Ultra Trail Expérience Chaîne des Puys-Faille de Limagne (110 km) :

- ▶ - 1^{er} : 9h30 au sommet du Puy de Dôme (départ du 2ème relayeur pour les relais trio) au km 29.
- ▶ - 2^{ème} : 14h30 au ravitaillement, sur la route d'accès au Puy de Dôme, au niveau de la barrière automatique (départ du 3ème relayeur pour les relais trio), km 60, accès à pied depuis le parking du panoramique des Dômes en direction du Puy de Dôme.

Point GPS : Lat.° Lon.° 45.77003N 2.97991 E

- ▶ - 3^{ème} : 19h au ravitaillement à la carrière de l'Espinasse au km 88.
- ▶ - 4^{ème} : 21h au ravitaillement du village de Facemenier au km 99.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les coureurs doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent qui ne serait manifestement pas en mesure de terminer l'épreuve. Les personnes mises hors course seront rapatriées par les équipes bénévoles jusqu'au village de l'événement.

Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète sachant que le dé- balisage est effectué par les serre-files.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation et ne pourra se faire (sauf raison médicale évidente) qu'aux postes de contrôle.

Pour les courses en relais de l'Ultra Trail Expérience Chaîne des Puys-Faille de Limagne, tous les relayeurs doivent être repartis au moment de la barrière horaire. Si toutefois le relayeur attendu n'était pas encore arrivé, il peut terminer son relais. L'équipe sera alors automatiquement classée après les équipes ayant respecté toutes les barrières horaires.

DETAILS DES TRAILS EN RELAIS (sous réserve de modifications)

Les relayeurs devront se rendre sur les zones de relais par leurs propres moyens. Aucun service de transport ne sera mis en place par l'organisation pour conduire les relayeurs sur les zones de relais.

EXPERIENCE CHAINE DES PUYS-FAILLE DE LIMAGNE FORMULE DUO

- 1^{er} Relai : du départ jusqu'au ravitaillement Ancien Péage du Puy de Dôme 60 km/2200bD+
- 2^{ème} Relai : du ravitaillement Ancien Péage du Puy de Dôme jusqu'à l'Arrivée 50 km /1300 D+, accès à pied depuis le parking du panoramique des Dômes en direction du Puy de Dôme

Point GPS : Lat.° Lon.° 45.77003N 2.97991 E

EXPERIENCE CHAINE DES PUYS-FAILLE DE LIMAGNE FORMULE TRIO

- 1^{er} Relai : du départ jusqu'au Sommet du Puy de Dôme 28 km /1470 D+
- 2^{ème} Relai : du sommet du Puy de Dôme jusqu'au ravitaillement l'Ancien Péage du Puy de Dôme 32 km /730 D+

- **3^{ème} Relai : du ravitaillement Ancien péage du Puy de Dôme jusqu'à l'Arrivée 50 km /1300 D+**
- **Point GPS : Lat.° Lon.° 45.77003N 2.97991 E**

Stationnement des véhicules possible au niveau du parking de la gare de départ du train du Puy de Dôme (La Font de l'Arbre, 63870 Orcines).

Pour l'accès des relayeurs au sommet du puy de Dôme, un train sera spécialement affrété. Son départ est fixé à 5h45. Pour emprunter ce moyen de transport, les relayeurs devront se présenter sur place à 5h20 et pourront stationner leur véhicule sur le parking de la gare. Les coureurs du premier relais pourront ensuite redescendre avec ce même moyen de transport à tout moment de la journée. S'il le souhaite, le troisième relayeur peut également accompagner ses coéquipiers au sommet du Puy de Dôme par le train et redescendre en compagnie du premier relayeur. Il devra pour cela le préciser lors du retrait de dossards. Pour faciliter l'organisation des coureurs, le départ du troisième relayeur est prévu du parking de la gare de départ du train du puy de Dôme.

ABANDON

En cas d'abandon lors d'une course, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant. Des navettes positionnées aux postes de contrôle seront mises à disposition pour récupérer les coureurs ayant abandonné.

Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

CATEGORIES D'AGES

Les catégories d'âges accessibles pour chaque parcours sont les suivantes :

- Expérience Pierre de Lave (15 km) : Coureurs nés avant 2002 inclus (catégorie juniors)
- Expérience Volcanique (25 km) : Coureurs nés avant 2000 inclus (catégorie espoirs)
- Expérience Impluvium Volvic (43 km) : Coureurs nés avant 2000 inclus (catégorie espoirs)
- Expérience Chaîne des Puys-Faille de Limagne (110 km) : Coureurs nés avant 2000 inclus (catégorie espoirs)

PENALISATION – DISQUALIFICATION SUR LES COURSES

En s'inscrivant à l'une des 4 courses de trail, les coureurs s'engagent à :

- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve
- se soumettre au contrôle anti dopage
- porter assistance à tout participant en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- respecter l'intégralité du présent règlement

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

JURY D'ÉPREUVE

Il est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course et du directeur de course.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

La philosophie de l'événement ayant pour principal objet de sensibiliser les participants à la richesse et la préservation d'un milieu naturel d'exception, l'aspect chronométrique et performance sportive est volontairement relégué au second plan au profit d'une expérience personnelle faite de valeurs de convivialité, de dépassement de soi et d'osmose avec la nature.

De cette manière, seules les personnes suivantes seront récompensées :

Expérience Pierre de Lave : Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme et lots à chaque 1^{er} catégories Homme et Femme pour 1^{er} junior, 1^{er} espoir, 1^{er} r senior, 1^{er} M1 (35-39 ans), 1^{er} M2 (40-44 ans), 1^{er} M3 (45-49 ans), 1^{er} M4 (50-54 ans), 1^{er} M5 (55-59 ans), 1^{er} M6 (60-64 ans), 1^{er} M7 (65-69 ans), etc... jusqu'à M11 (85-89 ans).

Expérience Volcanique : Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme et lots à chaque 1^{er} catégories Homme et Femme pour 1^{er} junior, 1^{er} espoir, 1^{er} r senior, 1^{er} M1 (35-39 ans), 1^{er} M2 (40-44 ans), 1^{er} M3 (45-49 ans), 1^{er} M4 (50-54 ans), 1^{er} M5 (55-59 ans), 1^{er} M6 (60-64 ans), 1^{er} M7 (65-69 ans), etc... jusqu'à 1^{er} M11 (85-89 ans).

Expérience Impluvium Volvic : Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme et lots à chaque 1^{er} catégories Homme et Femme pour 1^{er} junior, 1^{er} espoir, 1^{er} r senior, 1^{er} M1 (35-39 ans), 1^{er} M2 (40-44 ans), 1^{er} M3 (45-49 ans), 1^{er} M4 (50-54 ans), 1^{er} M5 (55-59 ans), 1^{er} M6 (60-64 ans), 1^{er} M7 (65-69 ans) etc... jusqu'à M11 (85-89 ans).

Expérience Chaîne des Puys-Faille de Limagne solo : Récompenses pour les 3 premiers du scratch

Homme et Femme et lots à chaque 1^{er} catégories Homme et Femme pour 1^{er} junior, 1^{er} espoir, 1^{er} r senior, 1^{er} M1 (35-39 ans), 1^{er} M2 (40-44 ans), 1^{er} M3 (45-49 ans), 1^{er} M4 (50-54 ans), 1^{er} M5 (55-59 ans), 1^{er} M6 (60-64 ans), 1^{er} M7 (65-69 ans) etc... jusqu'à M11 (85-89 ans).

Expérience Chaîne des Puys-Faille de Limagne duo : Récompenses pour les 3 premières équipes au scratch et lots pour la 1^{ère} équipe 100% féminine et la 1^{ère} équipe mixte.

Expérience Chaîne des Puys-Faille de Limagne trio : Récompenses pour les 3 premières équipes au scratch et lots pour la 1^{ère} équipe 100% féminine et la 1^{ère} équipe mixte.

Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Aucune dotation en argent n'est donnée.

Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'événement.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Vous pouvez souscrire une assurance annulation au moment de l'inscription en ligne uniquement sur le module Sportips.

En cas de maladie ou d'accident, l'inscription sera remboursée uniquement si souscription d'une assurance annulation et sur demande, reçue avant le 20 Mai 2020 minuit.

En absence de souscription d'une assurance annulation, aucun remboursement ne sera effectué.

ANNULATION DES COURSES OU RANDONNEES

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle, aucun remboursement ne sera possible (un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante).

ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'évènement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs et randonneurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs et randonneurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS A L'IMAGE

Tout participant à l'évènement VVX renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

PROGRAMME QUARTZ EVENT

L'Organisation de la **Volvic Volcanic Expérience** a décidé de mettre en place le programme QUARTZ Event destiné à protéger votre santé et à contribuer à un sport sans dopage. Le programme QUARTZ Event s'adresse à tous les participants. Il n'a ni vocation ni compétence à se substituer aux réglementations nationale et internationale en vigueur en matière de lutte antidopage mais a pour objet de renforcer la surveillance médicale avant, pendant et après la compétition. Le programme QUARTZ Event est mené en collaboration avec l'ITRA (International Trail Running Association), l'Association Athletes For Transparency (AFT) et la Fondation Ultra-Sports Science (USS). Il est géré par une Commission médicale composée uniquement de médecins. Cette Commission médicale a la possibilité de prendre conseil auprès des experts de son choix et est chargée en particulier de donner un avis consultatif à destination de la direction de course sur l'état médical des participants. Cette Commission médicale peut aller jusqu'à proposer à la direction de course la mise hors compétition d'un participant pour raisons de santé.

Chaque participant s'engage donc à :

1. Déclarer à la Commission médicale les informations médicales suivantes:
 - Tout antécédent médical et/ou pathologie notamment ceux pouvant accroître les risques pendant la pratique d'un sport
 - L'utilisation de traitements réguliers ou de médicaments ou de compléments alimentaires au moins durant les 30 jours précédant le début de la compétition
 - Toute demande ou utilisation d'une substance ou méthode soumise à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique (AUT)
2. Accepter l'ensemble des prélèvements urinaires et/ou sanguins et/ou capillaires et/ou salivaires et analyses associées dans les 30 jours avant le début de la compétition et jusqu'à 15 jours après la compétition, étant entendu que les frais inhérents à la réalisation de ces prélèvements et des analyses associées sont à la charge directe de l'Organisation.
3. Accepter de ne pas participer à la compétition en cas d'usage de glucocorticoïdes, indépendamment du mode d'administration et donc de la présence ou non d'une AUT, dans les 7 jours précédents le début de la compétition. L'usage de glucocorticoïdes pourra être notamment identifié dans le cadre des analyses réalisées, soit à partir d'un dosage direct, soit dans le cas d'une cortisolémie anormalement basse.

4. Accepter de répondre à toute convocation de la Commission médicale sur place ou à distance (téléphonie ou visioconférence) de manière à échanger sur son aptitude ou non à participer à la compétition.
5. Transmettre tout formulaire de contrôle antidopage réalisé dans les 30 jours avant le début de la compétition et jusqu'à 15 jours après la compétition. Chaque formulaire doit être lisible.
6. Accepter l'utilisation, uniquement à des fins de recherche et de manière strictement anonyme, des données le concernant. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant. La Commission médicale est l'instance auprès de laquelle le participant peut exercer ce droit.

La déclaration des informations médicales à la Commission médicale se fait au travers de l'espace santé ITRA auquel chaque participant a accès après avoir créé gratuitement un compte coureur sur le site internet de l'ITRA: <http://www.itra.run>. Les informations médicales déclarées sont accessibles uniquement aux médecins de la Commission médicale, aux experts désignés ainsi qu'à l'équipe médicale lors des soins éventuels en course.

Tout manquement déraisonnable, refus, ou transmission d'informations erronées en relation avec le programme QUARTZ Event peut entraîner la mise hors compétition du participant ou son déclassement après la compétition.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à l'une des courses ou randonnées de l'événement implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.